



Saint-Denis, Dzaoudzi, Saint-Pierre, le 1^{er} mars 2022

Le préfet de La Réunion
Le préfet de Mayotte
Le préfet, administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises

Mesdames et messieurs les membres du
Conseil maritime ultramarin de bassin
Sud océan indien

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB-SOI) qui se tiendra le :

Lundi 14 mars 2022 à 13 heures à Mayotte / 14 heures à La Réunion

Compte-tenu du contexte sanitaire, cette réunion se tiendra par **visioconférence**. Les modalités techniques de cette visioconférence et les documents de séance vous seront transmis ultérieurement. L'accueil en ligne et l'émargement seront ouverts 30 minutes avant le début de la réunion. Vous trouverez en annexe l'ordre du jour de cette séance.

Pour faciliter son organisation, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation, ou celle de votre suppléant en cas d'empêchement, auprès de la direction de la mer Sud océan Indien (cynthia.robert@developpement-durable.gouv.fr).

Nous comptons sur votre participation pour cette séance qui sera la dernière du mandat débuté en avril 2019 et avant le renouvellement de l'instance. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le préfet de La Réunion

Jacques BILLANT

Le préfet de Mayotte

Thierry SUQUET

Le préfet, administrateur
supérieur des TAAF

Charles GIUSTI

**Séance plénière du Conseil maritime ultramarin
de bassin Sud océan Indien (CMUB)**

Lundi 14 mars 2022 à 13 heures à Mayotte et 14 heures à La Réunion
PAR VISIO CONFERENCE

À partir de 12h30 pour Mayotte et 13h30 pour La Réunion : accueil et émargement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par les présidents du CMUB
2. Actualités sur les stratégies et plans nationaux
3. Fonctionnement du CMUB : renouvellement des membres de l'instance
4. Mise en œuvre du document stratégique de bassin maritime
 - a) Volet environnemental : Travaux territorialisation de la stratégie nationale des aires protégées :
 1. La Réunion
 2. Mayotte
 3. TAAF : extension de la RNN des Terres australes françaises, retour sur la consultation du CMUB, extension de la RNN des îles Eparses
 - b) Volet prévention des risques : présentation d'outils d'aide à la concertation pour la gestion du risque requin par le CSR
 - c) Volet Recherche et formation :
 1. Initiatives de coopération pour la formation professionnelle maritime et renforcement de l'attractivité des métiers de la pêche et de l'aquaculture par l'EAMR
 2. Projets de recherche en halieutique portés par l'Ifremer
 3. Ecole flottante à bord du Marion Dufresne
 4. Initiative pour la recherche des îles Eparses
 - d) Volet Développement durable des activités
 1. Structuration des filières :
 1. Travaux du Cluster maritime de La Réunion
 2. Création du Cluster maritime de Mayotte
 2. Accompagnement des filières : Présentation de la stratégie du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) à La Réunion (Conseil régional de La Réunion) et à Mayotte (unité territoriale de la DMSOI)